



Saint-Damase
fière de son histoire

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

Chers citoyennes et citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, je vous fais rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, FBL S.E.N.C.R.L.

Les états financiers consolidés de la Municipalité pour l'année 2022 furent examinés en détail et déposés à l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2023.

Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Damase et de l'organisme qui est sous son contrôle (Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains) au 31 décembre 2022. Ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

On constate que l'année 2022 s'est terminée avec un surplus budgétaire de 19 433 \$. Des revenus supérieurs aux prévisions à certains postes budgétaires (droits de mutation, consommation d'eau, transfert des différents paliers gouvernementaux), des dépenses inférieures aux prévisions à d'autres postes budgétaires (travaux de voirie non-effectué, achat d'équipements non effectué). Un montant de 937 025 \$ a été affecté pour l'achat d'immobilisations (dont 881 440 \$ pour la mise aux normes de l'usine de filtration). Ces éléments expliquent principalement ce surplus budgétaire enregistré à la fin de l'exercice financier 2022.

Au 31 décembre 2022 :

Dette à long terme :

La dette à long terme s'élève à 6 694 733 \$ (un montant de 1 255 400 \$ est assumé par Olymel seulement, pour le Réacteur Bio Séquentiel (RBS). Un nouvel emprunt de 1 680 000 \$ est répartie de la façon suivante : 980 000 \$ pour la mise aux normes de l'usine de filtration, une subvention du même montant est à recevoir et 700 000 \$ pour le rang d'Argenteuil dont l'estimé de la subvention à recevoir de 350 260 \$ programme d'aide à la voirie locale (PAVL). Le solde dû, de 313 333 \$ pour le rachat du terrain à Exceldor.

Les montants de subvention pour les projets suivants : Ministère éducation Loisir Sport (MELS) complexe sportif 424 445 \$, programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) travaux de réfection de rang pour 134 960 \$, sont à recevoir du gouvernement provincial. Les montants de subvention sont appliqués au remboursement en capital de la dette à long terme sur les échéanciers respectifs des projets.

Ce qui donne un endettement net à long terme de 6 174 232 \$, au 31 décembre 2022, incluant un montant de 38 904 \$ à financer pour des investissements en cours.

Affectations :

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé des années antérieures. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement. La somme de 244 280 \$ fut affectée au fonds général, 45 849 \$ à l'aqueduc et 6 926 \$ pour l'exploitation du RBS. Ces montants servent à maintenir les taux de taxes équilibrés d'année en année.

Transfert :

À titre de transfert des différents paliers de gouvernement, nous avons reçu pour l'année 2022, 15 818 \$ en aide financière de la MRC (formation de nos pompiers, aide Covid-19, fonds développement rural), 5 243 \$ de la député (fête familiale), 10 115 \$ programme PPASEP (vulnérabilité d'eau potable), 20 000\$ de la députée (voirie), 13 576 \$ programme PAVL (route locale), 129 330 \$ programme PRABAM (réfection toiture caserne).

Si vous avez des questions ou besoin d'information supplémentaire, il nous fera plaisir de vous y répondre.

Vous pouvez consulter le rapport financier 2022 sur le site internet de la municipalité ou au bureau de la mairie durant les heures d'ouverture.

En terminant, je tiens à féliciter mon équipe de travail, les gestionnaires, les élus pour le bon travail effectué tout au long de cette année particulière.

RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022 SUR UNE BASE ANNUELLE :
conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux :

Comprends la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme (Régie ou de la MRC).

Nom des membres du conseil	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation dépenses
Alain Robert	17 341 \$ (Municipalité) 6 100 \$ (MRC)	8 671 \$ (Municipalité) 3 050 \$ (MRC)
Claude Gaucher	5 780 \$ (Municipalité) 724 \$ (Régie)	2 890 \$ (Municipalité) 362 \$ (Régie)
Ghislaine Lussier	5 780 \$	2 890 \$
Gaétan Jodoin	5 780 \$ (Municipalité) 100 \$ (MRC)	2 890 \$ (Municipalité) 50 \$ (MRC)
Yvon Laflamme	5 780 \$	2 890 \$
Yves Monast	5 780 \$	2 890 \$
Guy Leroux	5 780 \$	2 890 \$
	58 945 \$	29 473 \$

Alain Robert, maire
ce 6 juin 2023